

## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>13431</b>	De <b>Mme Joëlle Mélin</b> ( Rassemblement National - Bouches-du-Rhône )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Santé et prévention		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> >enfants	<b>Tête d'analyse</b> >Néonatalogie et mortalité infantile	<b>Analyse</b> > Néonatalogie et mortalité infantile.
Question publiée au JO le : <b>05/12/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>23/04/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Joëlle Mélin appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la récente publication par la société française de néonatalogie (SFN) le 9 octobre 2023, intitulée « Qualité des soins et sécurité des nouveau-nés requérant des soins critiques », qui a révélé des constatations alarmantes. Cette étude souligne que la mortalité infantile en France est en hausse depuis 2012 et dépasse même la moyenne européenne depuis 2015, reléguant la France de la 3<sup>e</sup> à la 20<sup>e</sup> position en Europe pour la faible mortalité infantile. L'étude met également en lumière le manque de capacité en soins critiques néonataux, avec des taux d'occupation oscillant entre 91,3 % et 93,8 % et dépassant même les 100 % pendant 20 % du temps. Cette situation conduit à ce que 23 % des services refusent des admissions critiques par manque de place. De plus, le personnel infirmier est souvent en sous-effectif et les pédiatres sont confrontés à des charges de travail excessives qui les épuisent, avec 80 % travaillant plus de 50 heures par semaine. Face à ces révélations préoccupantes, elle souhaite savoir si des mesures d'urgence sont envisagées afin de préserver la qualité du service publique de néonatalogie française et de renforcer la protection et les soins des nouveau-nés malades ou particulièrement vulnérables.